

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 30 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 PP 44 Don en numéraire à la BSPP par l'UBFT

Mme Colombe BROSSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 28 mars 2018, par lequel le préfet de police soumet à son approbation les modalités de la convention entre la BSPP et l'Union des Blessés de la Face et de la Tête (UBFT) « Les Gueules Cassées », et relative au don en numéraire.

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSSEL au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Article 1 : est approuvée la convention, dont le texte est joint à la présente délibération relative au don en numéraire par l'UBFT, association reconnue d'utilité publique par décret du 25 février 1927 destiné au financement de trois projets d'acquisition de matériel médical au profit de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP). Cette contribution financière est estimée à 107 544,14 €.

Article 2 : est autorisé le préfet de police à signer ladite convention.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO